



2^{ème} circonscription
de la Seine-Maritime

N°6

La Newsletter de Françoise Guégot, Députée

Le 21 mai 2008



Chers amis,

Agir pour la croissance et l'emploi... C'est sous cette bannière que nous lançons aujourd'hui le projet de loi de modernisation de l'économie. L'objectif est simple : agir pour gagner le point de croissance que nous recherchons et agir pour l'emploi, car nous souhaitons faire de la France le pays du plein emploi.

Chacun sait que le contexte économique international est difficile, avec une croissance mondiale qui ralentit, en particulier aux Etats-Unis, un prix du pétrole qui atteint des niveaux records et une hausse de l'euro qui pèse sur la compétitivité des entreprises.

Pourtant, l'économie française résiste mieux que les autres, même si ces turbulences la concernent aussi. Le marché du travail en France reste dynamique, avec un taux de chômage qui a rejoint son niveau de 1983 (7,5 % au 4^{ème} trimestre 2007) et un chiffre de créations d'emplois record depuis l'an 2000 (plus de 320 000 en 2007). Les entrepreneurs se sentent confiants : la production et les exportations ont été dynamiques au 1^{er} trimestre et les créations d'entreprises ont également atteint un niveau sans précédent l'année dernière.

La politique du Gouvernement est claire : la meilleure réponse aux inquiétudes ambiantes, c'est de poursuivre et d'amplifier les réformes, c'est de continuer à remettre la France au travail.

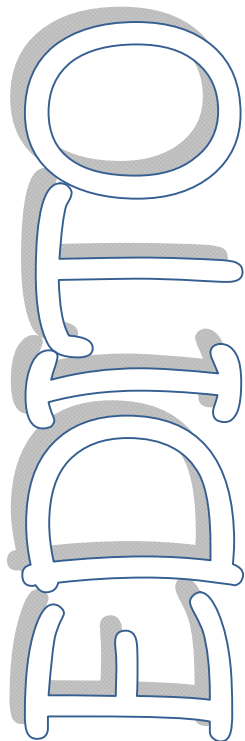
C'est pourquoi, nous avons préparé depuis 10 mois un projet de modernisation de l'économie très ambitieux : 30 mesures, dans 44 articles doivent générer à partir de 2009, selon nos premières estimations, au moins de + 0,3 % de croissance et 50 000 emplois par an.

Ces objectifs de croissance et d'emploi sont construits sur trois principes : **croissance, liberté et équilibre**. Car il n'y a pas de croissance durable sans la liberté pour chacun de créer et d'entreprendre. Il n'y a pas de liberté acceptable sans une régulation équilibrée. Le rôle de l'Etat n'est pas de créer de l'activité à la place des acteurs, mais d'inciter les Français à entreprendre, en créant les conditions réglementaires et fiscales adéquates. Il y a dans notre pays tant d'énergies et de talents inutilisés ! Trop de formulaires à remplir, trop de positions établies facteurs d'inefficacité, trop d'obstacles administratifs qui découragent...il est temps de faire souffler sur notre économie un vent de liberté.

La loi de modernisation de l'économie lèvera bien des verrous structurels et réglementaires qui pèsent sur notre économie. Elle est composée de quatre grands titres : encourager les entrepreneurs, relancer la concurrence, renforcer l'attractivité de notre économie et améliorer son financement. Ce texte s'inscrit, enfin, dans une démarche globale avec la loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat, la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, et le crédit impôt recherche. C'est avec enthousiasme que nous devons défendre cette réforme essentielle pilier du programme présidentiel.

Bien amicalement,

Françoise Guégot



1 an après : retour sur les 37 principales lois promulguées :

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, le rythme des travaux parlementaires a été très soutenu, avec 37 lois importantes promulguées depuis juin 2007. Celles-ci commencent d'ores et déjà à produire des résultats pour améliorer la vie des Français...En voici, deux exemples :

- **Concernant la politique en faveur du pouvoir d'achat des Français :**

➔ **Le recours massif aux heures supplémentaires** (41 millions en février 2008 contre 20 millions en octobre 2007). 54 % des entreprises de plus de 10 salariés y ont désormais recours, contre seulement 20 % en juin 2007. A noter que 61 % des ouvriers et salariés souhaitent effectuer des heures supplémentaires.

➔ **La déductibilité des intérêts d'emprunts jusqu'à 7500 euros pour un couple marié** pour les achats immobiliers réalisés après le 6 mai 2007.

- **Concernant les mesures pour l'emploi :**

➔ Fin 2007, **le taux de chômage en France métropolitaine s'établissait à 7,5 %**, le plus bas niveau depuis 1984, soit 194 800 demandeurs d'emploi en moins sur un an, l'objectif affiché étant d'atteindre moins de 5 % en 2012.

➔ La réforme du service public de l'emploi, **par la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC**, qui sera effective à la fin de l'année 2008, aidera les demandeurs d'emploi à retrouver une activité dans de meilleures conditions.

Accueil des enfants scolarisés à l'école primaire : création d'un droit universel :

72% :

C'est le pourcentage de Français favorables à la mise en place d'un service minimum dans l'Education Nationale, selon un sondage Ipsos SIG réalisé les 9 & 10 mai 2008.

Nicolas Sarkozy a demandé au Gouvernement de déposer avant l'été un projet de loi qui instituera un droit à l'accueil des enfants inscrits à l'école. **Ce projet prévoit, deux dispositifs, en cas de grève :**

- > **les professeurs grévistes devront se faire connaître 48h** à l'avance afin que l'accueil des élèves puisse être organisé,
- > **les communes devront proposer des solutions d'accueil, dont la charge financière sera assurée par l'Etat.**

Le droit à l'accueil est valable toute l'année et pas seulement en cas de grève. Concrètement, cela signifie que lorsqu'un enseignant est absent durant le temps scolaire normal, l'Etat doit aussi assumer ses responsabilités en assurant l'accueil des élèves, puis le remplacement du professeur absent.

Le Président de la République, intervention du 15 mai 2008 : *"Je respecte le droit de grève. C'est une liberté fondamentale garantie par la Constitution, et j'ai bien l'intention de la préserver. Je veux que même en cas de grève, les enfants de ce pays soient accueillis et que les parents qui le souhaitent puissent ainsi exercer leur droit légitime au travail".*

OGM : Point sur la loi

François Fillon a rappelé le juste équilibre du texte.

- Il pose un droit de cultiver et de consommer avec ou sans OGM et instaure donc des conditions très strictes de coexistence tout à fait pionnières en Europe.
- Il définit un haut niveau de vigilance. On ne pouvait se satisfaire d'inconnues scientifiques sur la sécurité et avons décidé d'appliquer le principe de précaution. Pour autant, la France est consciente de l'atout que représente cette technologie, c'est pourquoi, le Gouvernement a lancé un programme de recherche doté de 45 M€ sur 3 ans.
- **Françoise Guégot a voté ce texte de loi.**

Débat sur le service minimum à l'Ecole...sur les ondes

Françoise GUÉGOT, Députée était l'invitée des "grands débats sur BFM Radio" le lundi 19 mai dernier pour réagir sur le thème : **"Service minimum d'accueil à l'école : bonnet d'âne pour Nicolas Sarkozy ?"** en présence de : Marianne Baby, Secrétaire Générale Adjointe du SNUIPP (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC) et Benoit Hamon, Député Européen PS. **Sans surprise, l'opposition fustige Nicolas Sarkozy pourtant plébiscité par une grande majorité des familles...**

RPA Process à Darnétal : Françoise Guégot écrit à Christine Lagarde

Cette entreprise reprise en 2007 grâce à des apports de fonds en capital venant de divers souscripteurs a du faire face, 3 mois après son acquisition à l'annonce : d'une procédure de licenciement de 80 à 100 salariés et à la fermeture du site sur Darnétal. Suite à une rencontre avec les représentants du personnel, Françoise Guégot, a souhaité attirer l'attention de la Ministre Christine Lagarde en réclamant "une vigilance beaucoup plus importante dans le cadre du rachat d'entreprises par notamment des fonds de pension" (car manifestement la cession d'Aoustin en août dernier n'avait, d'autre but que la seule fermeture du site, la revente de l'enseigne et des brevets lui appartenant). Par ailleurs, Françoise Guégot souhaite **"que les services de l'Etat fassent extrêmement attention à ce que les droits de salariés soient au mieux préservés dans le cadre des négociations qui sont en cours de finalisation"**.

Figaro du 20 mai : Une Constitution pour le citoyen

Françoise Guégot a cosigné avec 13 autres jeunes Députés de la Majorité (Benoist Apparu, Valérie Boyer, Nicolas Dhuicq, Gilles d'Ettore, Sébastien Huygue, Bruno Le Maire, Jean-Frédéric Poisson, Franck Riester, Laure de La Raudière, Valérie Rosso-Debord, Lionel Tardy, Isabelle Vasseur) la tribune suivante :

“Toute réforme constitutionnelle est un moment important dans la vie démocratique. Elle engage notre vision des institutions. Elle détermine le bon fonctionnement de la République. **Pour réussir cette réforme, il faut un débat** : il a lieu aujourd'hui au sein de la majorité. Nous ne pouvons que nous en féliciter, car c'est bien le débat d'idées le plus libre possible qui fait la force de notre famille politique. Il faut aussi un consensus très large, vers lequel nous pouvons avancer, à force de dialogue et d'échanges.

La réforme constitutionnelle qui nous est proposée obéit à un principe qui nous semble juste et nécessaire : renforcer les droits du citoyen. De ce point de vue, les dispositions visant à permettre à chaque citoyen de contester la constitutionnalité d'une loi nous paraissent une avancée majeure. Comment imaginer en effet qu'un citoyen français puisse saisir la Cour européenne des droits de l'homme sans avoir la faculté de saisir même indirectement le Conseil constitutionnel ? Pourquoi la norme européenne la plus élevée serait-elle un recours et pas la norme nationale ? De la même manière, notre démocratie gagnera à mieux encadrer le pouvoir de nomination de l'exécutif, dans un esprit d'équité et de transparence.

La réforme constitutionnelle accroît également le pouvoir d'initiative du Parlement : là aussi, les droits du citoyen en sortent renforcés. Car c'est la garantie d'une meilleure prise en compte des problèmes concrets de notre pays. Encore faut-il que le Parlement puisse, en complément de ce pouvoir d'initiative, jouer aussi pleinement son rôle de contrôle, comme dans n'importe quelle autre démocratie européenne. Nous suggérons donc que le Parlement puisse procéder à des études d'impact et à une évaluation approfondie des politiques publiques, avec l'aide si nécessaire de la Cour des comptes.

En revanche, certaines dispositions du projet nous semblent superfétatoires, et d'un niveau inférieur à un texte constitutionnel. Faut-il vraiment par exemple que la Constitution détermine le nombre de ministres du gouvernement ? À force de précisions, la réforme perd en clarté. À force de détails, elle risque de perdre de vue l'essentiel.

Enfin, il est difficile de concevoir que le président de la République vienne s'exprimer devant l'Assemblée nationale, lieu par excellence de la responsabilité du premier ministre et de son gouvernement. Une expression devant le Congrès serait plus acceptable, sous réserve qu'elle ne soit pas suivie d'un débat qui risque d'affaiblir l'autorité du président.

Voilà les réflexions que nous inspire, à nous jeunes parlementaires attachés à la Ve République, cette réforme constitutionnelle. Oui à des modifications majeures qui adapteront notre République à la modernité et renforceront son caractère démocratique. Non à des changements qui affecteraient en profondeur les équilibres institutionnels ou compliqueraient le texte fondateur de la République.

L'adaptation de notre Constitution répond aux attentes de citoyens soucieux d'impartialité, de justice et d'une meilleure représentativité : cette exigence guidera nos travaux lors de l'examen du texte.”

Mai 2007 – mai 2008 : Un an de réformes, un an de promesses tenues



Françoise Guégot et de nombreux adhérents UMP sont allés à la rencontre des habitants sur différents marchés de la circonscription afin d'expliquer les principales réformes engagées depuis l'élection du Président de la République.

Contacts et numéros utiles pour me joindre...

Si des sujets particuliers vous intéressent,

Si vous souhaitez réagir sur l'actualité,

Si vous avez envie de nous rejoindre pour faire vivre notre circonscription,

Contactez-moi au :

02.22.51.01.39

fguegotdeputee@Gmail.com

**Mon site parlementaire :
www.francoiseguegot.fr**